

Recherche médicale - Bâtiment INSERM 240, rue de Dole - Convention avec l'INSERM, l'Université, le Centre Hospitalier Régional Universitaire et la Région de Franche-Comté - Prorogation - Avenant n° 3

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 3 mai 2001, le Conseil Municipal a décidé de proroger la convention liant la Ville, l'INSERM, le Centre Hospitalier Régional et la Région de Franche-Comté.

Ces divers partenaires, par leur apport respectif, apportaient leur contribution au maintien et au développement de la recherche à Besançon par une répartition des diverses charges du bâtiment de l'INSERM.

Dans le cadre de ce contrat :

- l'INSERM, titulaire du bail emphytéotique, autorisait l'occupation gratuite du bâtiment par une équipe de chercheurs (groupe de recherche sur l'étude et le transfert de gènes),

- le Centre Hospitalier Régional Universitaire et l'Université s'engageaient à prendre en charge tous frais et charges du locataire,

- la Ville de Besançon s'engageait à supporter les charges normales du propriétaire.

La prorogation proposée portait sur une année, du 31 décembre 2000 au 31 décembre 2001, ce dans l'attente de la mise en place d'un groupement d'intérêt public.

Ce groupement n'ayant pas été encore constitué, le Conseil Municipal est invité à décider une prorogation de la convention jusqu'à la création de celui-ci et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

«M. Sébastien MAIRE : Je voulais juste dire un petit mot. Comme vous suivez très bien les dossiers de la recherche médicale, vous serez peut-être étonné de voir que nous allons devoir voter une nouvelle fois un avenant à cette convention alors que la dernière fois on avait dit que ça serait probablement le dernier, donc je voulais juste vous dire quelques mots sur ce sujet.

Nous avons rencontré récemment le Professeur HERVE de l'Institut d'Etudes et de Transferts de Gènes pour voir comment avançait ce projet. Actuellement 35 chercheurs travaillent dans ce bâtiment, c'est vraiment un des atouts de ce projet. C'est la possibilité d'offrir des débouchés à nos jeunes chercheurs dans l'agglomération de Besançon, en particulier dans le domaine bio-médical, ce qui est cohérent avec nos objectifs de développement, entre autres sur la ZAC des Hauts du Chazal. Une équipe de recherche a de nouveau obtenu le label INSERM qui avait été perdu il y a quelques années, donc c'est quelque chose de très positif et c'est en bonne voie pour qu'une unité INSERM voie le jour à Besançon. Donc je voulais juste dire qu'en rencontrant le Professeur HERVE, nous lui avons réaffirmé la volonté du Maire et de la Municipalité de voir ce dossier aboutir rapidement, si possible avant l'été et donc nous votons cet avenant à la convention en attendant la constitution du GIP, sachant que maintenant les décisions ne dépendent plus de nous mais des autres partenaires que sont l'Université et le CHU.

M. LE MAIRE : Donc on espère que c'est le dernier avenant.

M. Sébastien MAIRE : Je l'espère aussi.

M. LE MAIRE : Je crois que ça serait très bien qu'on ait effectivement une unité INSERM à Besançon».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Ne prennent pas part au vote : M. le Maire, M. ROIGNOT, Mme LAMY, M. ALAUZET, Mme WEINMAN, M. MAIRE, M. CHEVAILLER.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.